



RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE

FÉDÉRATION DES PARENTS D'ÉLÈVES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

HISTORIQUE

Créée en 1926 par des parents pour des parents, la Fédération regroupe à cette époque essentiellement des associations de parents des lycées et collèges autour de quelques principes fondamentaux :

- la primauté de la famille,
- l'attachement à l'école publique,
- les finalités de l'école,
- la laïcité ouverte,
- l'indépendance,
- la participation.

Reconnue d'utilité publique en 1962, la PEEP est depuis 1967 présente dans tout le système scolaire, de la maternelle à l'université et dans tous les domaines de l'enseignement :

- enseignement général et technologique,
- enseignement supérieur,
- enseignement agricole,
- apprentissage,
- établissements français de l'étranger.

Partenaire de l'Education nationale, interlocuteur des pouvoirs publics, elle est représentée depuis dans toutes les instances de concertation où les parents ont une place et intervient régulièrement au niveau :

- ⇒ national (ministères, conseil supérieur de l'éducation),
- ⇒ régional (conseil académique, préfecture de région, rectorat...),
- ⇒ départemental (conseil départemental de l'Education nationale, préfecture, inspection académique, commission des bourses, commissions d'appel...),
- ⇒ local (établissements scolaires, mairies etc...),

grâce à sa structure interne qui permet de mettre face aux pouvoirs publics un interlocuteur clairement identifié.



LA PEEP AUJOURD'HUI

Nous sommes concrètement présents auprès des parents sur le terrain grâce à 4956 associations regroupant 300.000 familles adhérentes.

✓ *Nos valeurs ont évolué et se sont enrichies :*

Nous réaffirmons :

- la pleine responsabilité de la famille dans l'éducation des enfants, éducation qu'elle délègue pour partie seulement à l'école,
- notre attachement à l'école publique et à une laïcité ouverte, c'est-à-dire fondée sur la tolérance et le respect des convictions des autres,
- notre indépendance à l'égard des partis politiques et des syndicats, notre neutralité idéologique et religieuse dans notre action de parents d'élèves,
- notre volonté de constituer une véritable force de proposition concrète et non un lobby d'usagers : nous ne sommes pas un syndicat de parents,
- l'épanouissement de la personnalité de chaque jeune, grâce à la prise en compte de toutes ses aptitudes dans les matières abstraites aussi bien que dans les disciplines manuelles, sportives, artistiques.

✓ *Nous avons réactualisé notre projet :*

Le conseil d'administration a initié une réflexion en 1996 au sein de l'ensemble du Mouvement faisant travailler toutes nos instances, de l'APE au conseil d'administration autour de la question « Qu'est-ce qu'être parent d'élève dans l'enseignement public hier, aujourd'hui et demain ? ».

Les réponses à cette question nous ont permis de dégager quatre axes prioritaires :

- ⇒ être parent avant tout,
- ⇒ préparer l'avenir de notre société,
- ⇒ être compétent grâce à un Mouvement,
- ⇒ être un acteur local.



✓ Nous sommes attentifs aux changements :

Nous avons mis en place un Observatoire des Parents d'Elèves pour suivre l'évolution de l'opinion des parents et anticiper les changements.

✓ Quotidiennement, nous agissons pour :

- ⇒ un enseignement de qualité pour tous, la continuité du service public, (notamment par le remplacement immédiat des enseignants absents et l'accueil des enfants les jours de grèves),
- ⇒ la promotion de la lecture, non seulement pour que chaque enfant sache lire mais aussi pour qu'il aime lire. Nous avons mis en place, en 1985, le Grand Prix des Jeunes Lecteurs qui connaît chaque année un succès croissant,
- ⇒ que l'aménagement du temps de l'enfant prenne en compte ses rythmes biologiques,
- ⇒ la mise en place d'une véritable politique de santé scolaire,
- ⇒ la mise en place d'une véritable politique de prévention de toutes les formes de violence (verbale, physique, toxicomanie, racket, maltraitance),
- ⇒ l'apprentissage des langues vivantes dès l'école primaire,
- ⇒ l'ouverture de l'école sur l'Europe,
- ⇒ une orientation choisie vers des voies différenciées, toutes d'excellence, pour que chaque enfant puisse aller au maximum de ses possibilités,
- ⇒ la formation tout au long de la vie.

✓ Pour les parents, rejoindre une association de parents d'élèves PEEP, c'est avoir la certitude :

- ⇒ d'être représentés dans tous les débats qui concernent l'éducation à tous les niveaux, du local au national,
- ⇒ d'être représentés au sein du conseil de classe, du conseil d'école, du conseil d'administration des collèges et des lycées, des commissions d'appel, de bourses,
- ⇒ de disposer d'une information sur les problèmes quotidiens de l'école,
- ⇒ de bénéficier d'aide et de conseils dans les problèmes concrets qu'ils rencontrent avec leurs enfants.



✓ **C'est aussi pouvoir bénéficier de différents services :**

- ⇒ **Un site Internet (<http://www.peep.asso.fr>) :** grâce à ce site, le grand public a accès à tout ce qui fait l'actualité de notre Fédération et de ses associations, comme du système éducatif. Il permet surtout de disposer de tous les documents publiés par la Fédération.
- ⇒ **Un magazine :** *La Voix des Parents* propose aux parents des informations pratiques sur tous les sujets qui concernent leur enfant (scolarité, orientation, loisirs, santé...). En supplément au numéro de janvier, le hors-série «*La Vie Scolaire de A à Z*», actualisé chaque année, livre aux parents des clés pour mieux comprendre le système éducatif.
- ⇒ **Les assurances scolaires PEEP / Mutuelles du Mans Assurances :** la Fédération PEEP propose en partenariat avec les Mutuelles du Mans Assurances trois formules d'assurance scolaire spécialement adaptées aux besoins des parents, à des tarifs compétitifs.
- ⇒ **PEEP-Conseils** a pour vocation d'aider les parents dans le domaine périscolaire, notamment en conseillant les parents dans le choix de formules de vacances enrichissantes pour leurs enfants.

✓ **Pour une association, s'affilier à notre Fédération, c'est :**

- ⇒ garder son autonomie et sa liberté d'action sur le terrain,
- ⇒ bénéficier d'informations sur l'évolution du système éducatif, les droits et devoirs des parents d'élèves, et l'animation d'une association,
- ⇒ disposer d'outils aidant à la gestion et l'animation d'une association,
- ⇒ avoir accès à des formations pour mieux remplir son rôle de représentant des parents d'élèves auprès de ses interlocuteurs institutionnels,
- ⇒ enrichir son expérience grâce au dialogue avec d'autres parents responsables, d'autres régions,
- ⇒ s'appuyer sur le soutien logistique d'une grande fédération.

